

FEDERATIONS SYNDICALES DES CHEMINOTS CGT - UNSA - SUD RAIL - CFDT

Paris, le 20 Mai 2010

M. François NOGUE
Directeur des Ressources Humaines SNCF
34, rue du Commandant Mouchotte
75699 PARIS Cedex 14

Objet : Préavis National de grève

Monsieur le Directeur,

Le contexte politique, économique et social en France et celui de l'entreprise SNCF suscitent chez l'ensemble des cheminots, inquiétudes, mécontentements et de fortes attentes revendicatives.

Le Gouvernement, afin de donner des gages aux agences de notation financière internationales, entend mener au pas de charge, une nouvelle réforme des retraites sur fond de régression sociale.

Dans le même temps, la direction SNCF poursuit sa politique visant à transformer en profondeur l'EPIC SNCF, faisant de la rentabilité financière l'alpha et l'oméga de sa stratégie.

L'emploi et le pouvoir d'achat, seuls facteurs de croissance, de relance de la consommation, de développement économique et de financement de la protection sociale, sont aujourd'hui sacrifiés sous couvert de rentabilité et de crise financière.

De plus, il n'y a qu'une véritable politique de l'emploi pour assurer et réaliser la charge de travail dans de bonnes conditions, améliorer la qualité de service et la sûreté.

Les cheminots, comme l'ensemble des salariés, considèrent qu'ils n'ont pas à payer une crise dont ils ne sont pas responsables et qu'ils sont légitimes à exiger des réponses à leurs revendications.

C'était le sens de la Demande de Concertation Immédiate déposée le 11 mai dernier par les Fédérations Syndicales CGT, UNSA, SUD Rail et CFDT.

Force est de constater que la direction SNCF n'a pas pris la mesure des exigences posées et n'apporte aucune réponse aux revendications exprimées.

Aussi, conformément à l'Art. L 2512-2 du Code du Travail, les Fédérations Syndicales de Cheminots CGT, UNSA, SUD Rail et CFDT vous déposent un préavis de grève couvrant la période du mercredi 26 mai 2010 à 20h00 au vendredi 28 mai 2010 à 8h00.

Ce préavis national couvre l'ensemble du personnel SNCF et ceux éventuellement appelés à les remplacer.

Le préavis est motivé par les exigences suivantes :

➤ **Retraite :**

- Maintien de l'âge de départ à 55 ans (50 ans pour les A.D.C.) ;
- Maintien du calcul de la pension sur le traitement des six derniers mois ;
- Arrêt de l'allongement de la durée de cotisation ;
- Suppression de la décote ;
- Retour de la péréquation des pensions sur les salaires.

➤ **Une véritable politique de l'emploi :**

- Arrêt des suppressions d'emploi ;
- Augmentation du nombre d'embauches ;
- Remplacement avec anticipation de tous les départs afin de favoriser la transmission des compétences et des savoir-faire.
- Ré-internalisation des charges de travail dans l'EPIC ;
- Régularisation au Statut de tous les cheminots sous contrat CDD, CDI ou intérim ;
- Arrêt de la mobilité contrainte ;
- Maintien d'une formation générique et transverse permettant un véritable parcours professionnel ;
- Amélioration des conditions de travail et respect de la réglementation du travail.

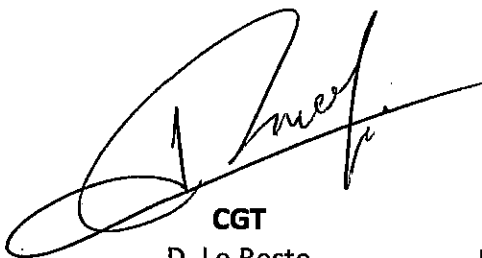
➤ **Salaires et pensions :**

- Préservation et amélioration du pouvoir d'achat des cheminots actifs et retraités
- Transformation de la prime de fin d'année en véritable treizième mois.

Les Fédérations Syndicales de Cheminots signataires de ce préavis sont disponibles pour engager des discussions sérieuses répondant aux revendications exprimées dans ce préavis.

Si tel n'était pas le cas, vous porteriez l'entière responsabilité d'un conflit dans l'entreprise.


Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations respectueuses.



CGT
D. Le Reste

UNSA
JD Bigarne

SUD Rail
A. Cambi



CFDT
A. Morvan